

Code international de conduite des affaires et d'éthique.

Guide
des exigences internationales de
Synthes en matière d'éthique et de
conformité au droit en vigueur.

Septembre 2006



Instruments et implants
originaux de l'Association
pour l'étude de
l'Ostéosynthèse – AO ASIF

Hansjörg Wyss
Président du conseil d'administration et
président directeur général

Le 1er septembre 2006

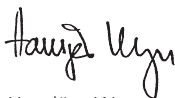
Chaque jour, nous sommes confrontés à de nouvelles situations, à de nouvelles exigences et à de nouveaux choix. Chez Synthes, nous nous engageons à relever ces défis dans le respect des exigences professionnelles et éthiques les plus élevées de notre entreprise.

Notre Code de conduite a été émis en juin 2005. Ci-joint, nous vous remettons notre nouveau Code de conduite des affaires et d'éthique. Celui-ci nous aide à maintenir le haut niveau de nos exigences en précisant nos valeurs communes ainsi qu'un cadre éthique et comportemental pour nos actions. Il nous aide également à répondre aux questions relatives à l'éthique et à la conformité de l'entreprise.

Prenez le temps nécessaire pour étudier attentivement notre Code de conduite des affaires et d'éthique. Chaque fois que nous sommes confrontés à des questions d'éthique, chacun de nous est personnellement responsable d'agir d'une manière qui reflète nos valeurs communes. Il est de votre responsabilité de lire attentivement ce Code d'éthique, de comprendre les lois et règlements qui nous concernent, ainsi que les normes, les principes et les procédures de Synthes, et de vous y conformer.

Synthes jouit de la confiance et du respect de la communauté économique. C'est à travers votre engagement permanent en faveur d'une conduite éthique des affaires et de la conformité au droit que nous continuerons à jouir de cette excellente réputation.

Avec mes meilleures salutations.



Hansjörg Wyss
Président du conseil d'administration et
président directeur général
Synthes, Inc.

1 Introduction	4
2 Nos relations avec les autres	5
Respect mutuel	5
Diversité	5
Communication	5
Développement professionnel	5
3 Nos relations avec les consommateurs et les tiers influençant la vente de nos produits	6
Corruption et paiements illicites	6
Cadeaux d'affaires	6
Dons	6
4 Nos relations avec nos fournisseurs, nos vendeurs et nos autres partenaires contractuels	7
Sélection	7
Cadeaux d'affaires	7
5 Nos relations avec les organismes gouvernementaux, les autorités et nos concurrents	8
Organismes gouvernementaux	8
Autorités – représentants et employés du gouvernement, partis politiques et candidats	8
Nos concurrents	9
Concurrence	9
Environnement	9

6 Notre conduite des affaires	10
Professionalisme et éthique	10
Conformité au droit	10
Qualité	10
Exigences cliniques et légales	10
Exigences relatives aux contrôles douaniers	11
Intégrité financière	11
Informations confidentielles et protégées	11
Propriété intellectuelle	12
Conflits d'intérêt	12
Délit d'initiés	12
Rapports commerciaux	13
Directives et règlements	13
7 Notre programme de conformité	
Direction du programme	14
Communication en matière de conformité	14
Notre engagement	15
Evaluations et discipline	15
Représentants, fournisseurs et vendeurs	15
8 Demander conseil ; agir	16

1 Introduction

Nous nous engageons à fournir à nos patients, à nos consommateurs et à la communauté médicale des produits, des instruments et des technologies sûrs et avancés, et à maintenir le plus haut niveau d'exigences professionnelles et éthiques dans notre entreprise. Dans ce but, nous avons développé le présent Code de conduite des affaires et d'éthique. Celui-ci est subdivisé en six chapitres comprenant les principes de base à observer par tous les collaborateurs de Synthes pour toutes leurs actions et leurs activités :

- Nos relations avec les autres
- Nos relations avec les consommateurs et les tiers influençant la vente de nos produits
- Nos relations avec nos fournisseurs, nos vendeurs et nos autres partenaires contractuels
- Nos relations avec les organismes gouvernementaux, les autorités et nos concurrents
- Notre conduite des affaires
- Notre programme de conformité

Tous les directeurs, cadres et employés de Synthes doivent respecter à la fois la lettre et l'esprit de ce Code de conduite des affaires et d'éthique. Les superviseurs et managers ont la responsabilité supplémentaire d'être des modèles à tous points de vue, de contrôler comme il se doit la conformité de leurs subordonnés et de maintenir notre culture destinée à promouvoir le plus haut niveau de professionnalisme, d'éthique et de conformité. Toute personne ayant des questions ou des problèmes en relation avec ce Code de conduite des affaires et d'éthique est priée de demander conseil à son supérieur. Les supérieurs sont les mieux placés pour comprendre les problèmes de leurs collaborateurs et leur apporter leur aide. Malgré cela, toute personne qui ne souhaite pas en parler avec son supérieur ou qui souhaite obtenir des informations complémentaires peut également contacter son Ambassadeur local en conformité, notre Directeur de la conformité ou notre département juridique.

2 Nos relations avec les autres

Nous établissons nos relations avec la confiance et la certitude que chacun, chez Synthès, s'engage à adopter un comportement correct. Nous nous engageons à travailler en équipe et à encourager une communication ouverte dans un environnement où chacun est traité avec équité, dignité et respect.

Respect mutuel

Nous nous efforçons de mettre en place un environnement emprunt de respect mutuel, de professionnalisme, de dignité, de courtoisie et d'équité.

Diversité

Nous voyons dans notre diversité une force à développer pour notre succès commun, et nous nous efforçons de mettre en place un environnement sans aucun harcèlement ni discrimination.

Communication

Nous encourageons une communication ouverte et honnête, et nous apprécions les avis de ceux qui remettent en question nos points de vue.

Développement professionnel

Nous encourageons le développement professionnel et nous apportons notre soutien à la formation continue et à l'épanouissement personnel.

3 Nos relations avec les consommateurs et les tiers influençant la vente de nos produits

Nous apprécions nos relations d'affaires et professionnelles. Aucune de ces relations n'est toutefois plus importante que notre éthique et notre réputation. Toutes nos relations d'affaires et professionnelles doivent refléter notre engagement en faveur de l'honnêteté, de l'intégrité et de la conformité au droit.

Corruption et paiements illicites

Nous interdisons strictement toute corruption et autres paiements illicites (ainsi que les avantages de tout type) offerts à toute personne dans l'intention de l'influencer pour recommander, utiliser ou commander nos produits ou prestations.

Cadeaux d'affaires

Nous n'acceptons et n'offrons des cadeaux d'affaires tels que divertissements, repas ou présents que s'ils sont modestes en valeur et n'influencent pas (ni effectivement, ni en apparence) les décisions cliniques ou commerciales. Nous refusons tout cadeau en espèces ou équivalent, aussi bien de notre part que de la part de tiers. Nous ne sollicitons en aucun cas des cadeaux d'affaires. En l'absence de directives régionales pour la définition détaillée des critères applicables aux cadeaux d'affaires, tout cadeau d'affaires doit être approuvé à l'avance par votre superviseur.

Dons

Nous apportons notre soutien à des œuvres de bienfaisance et nous leur faisons des dons. Ces dons ne doivent jamais être conditionnés à la commande de nos produits ou en rapport avec une telle commande.

Toute personne faisant un don à une œuvre de bienfaisance doit éviter de le faire dans des circonstances dans lesquelles ce don pourrait apparaître comme susceptible d'influencer la commande de nos produits. De tels dons requièrent l'approbation à l'avance de votre Ambassadeur local en conformité, de notre Directeur de la conformité ou de notre département juridique.

4 Nos relations avec nos fournisseurs, nos vendeurs et nos autres partenaires contractuels

Nous nous engageons à gérer nos relations avec nos fournisseurs, nos vendeurs et nos autres partenaires contractuels conformément aux pratiques commerciales usuelles, et nous prenons nos responsabilités de bon consommateur.

Sélection

Nous sélectionnons nos fournisseurs, nos vendeurs et nos autres partenaires contractuels sur la base de leurs qualifications, de leur expérience et d'autres critères commerciaux usuels. Cette sélection ne doit jamais être influencée par des relations personnelles ou par l'acceptation de cadeaux d'affaires inappropriés.

Cadeaux d'affaires

Nous n'acceptons et n'offrons des cadeaux d'affaires tels que divertissements, repas ou présents que s'ils sont modestes en valeur et n'influencent pas (ni effectivement, ni en apparence) les décisions cliniques ou commerciales. Nous refusons tout cadeau en espèces ou équivalent, aussi bien de notre part que de la part de tiers. Nous ne sollicitons en aucun cas des cadeaux d'affaires. En l'absence de directives régionales pour la définition détaillée des critères applicables aux cadeaux d'affaires, tout cadeau d'affaires doit être approuvé à l'avance par votre superviseur.

5 Nos relations avec les organismes gouvernementaux, les autorités et nos concurrents

Nous traitons toutes les personnes avec équité, dignité et respect, et nous nous efforçons d'être un modèle en matière de responsabilité citoyenne. Nous reconnaissons et acceptons notre responsabilité de direction et de surveillance de notre conformité aux lois et règlements. Nous nous engageons en faveur d'un environnement commercial dans lequel la conformité au droit et aux bonnes pratiques commerciales est profondément ancrée dans notre culture d'entreprise.

Organismes gouvernementaux

Nous travaillons de bonne entente avec tous les organismes gouvernementaux. Toute personne ayant affaire à des représentants des autorités doit faire preuve de courtoisie et doit contacter rapidement ses supérieurs pour obtenir leur aide. La direction de Synthés discutera les points importants avec les organismes gouvernementaux et leur fournira les informations auxquelles ils ont droit.

Autorités – représentants et employés du gouvernement, partis politiques et candidats

Nous ne proposons ni ne procédons à des paiements (ou autres dons) à des représentants ou à des employés du gouvernement, à des partis politiques ou à des candidats à des postes politiques dans le but d'obtenir, de favoriser ou d'empêcher des affaires avec qui que ce soit. Nous ne dirigeons, ni autorisons, ni apportons notre soutien à qui que ce soit qui violerait ce principe.

Nous ne sommes pas autorisés à faire quelque don que ce soit au nom de Synthés à des représentants ou à des employés du gouvernement, à des partis politiques ou à des candidats à des postes politiques. Tous les paiements effectués au nom de Synthés ou pouvant apparaître comme tels doivent être approuvés à l'avance par notre département juridique ainsi que par le directeur de votre division ou de votre département commercial.

Nos concurrents

Nous menons avec nos concurrents une concurrence équitable, honnête et transparente, et nous ne cherchons à nous démarquer qu'à travers des produits et des performances supérieurs. Dans ce sens, nous ne présentons que des informations complètes, précises et authentiques sur nos produits et nos prestations, et lorsqu'on nous demande de nous comparer à un concurrent, nous présentons des informations précises et équitables pour les deux parties. Nous interdisons des pratiques commerciales déloyales ou illicites.

Concurrence

Nous interdisons toute activité susceptible d'être considérée comme illicite ou déloyale. Nous refusons les discussions avec nos concurrents concernant : (1) les prix, les rabais et les conditions de vente ; (2) les bénéfices, les marges bénéficiaires et les coûts ; (3) des partages du marché, des régions commerciales ou des marchés géographiques ; (4) l'attribution de consommateurs ou de régions ; (5) la sélection, le rejet ou le refus de consommateurs ou de fournisseurs ; (6) la limitation des régions de vente ou des marchés géographiques ; (7) la limitation des consommateurs auxquels une entreprise est autorisée à vendre ses produits ou prestations.

Environnement

Nous reconnaissons notre responsabilité à mener nos activités de manière à protéger nos ressources naturelles et à respecter les lois applicables pour la protection de l'environnement.

Notre réputation est basée sur l'estime, nos exigences élevées et notre intégrité. Chacun doit mener ses activités quotidiennes de manière éthique et responsable.

Professionnalisme et éthique

Chacun est tenu de respecter à tout moment le plus haut niveau d'intégrité, de bienséance et de professionnalisme.

Conformité au droit

Nous sommes individuellement responsables de connaître et de respecter les lois, règlements, principes et usages locaux applicables à notre travail. Les activités qui violent la loi ou nos principes ne font pas partie de nos objectifs et n'apportent aucun avantage à notre entreprise. Il est strictement interdit à quiconque de s'engager dans ce genre d'activité.

Qualité

Nous nous engageons à fournir à nos patients, à nos consommateurs et à la communauté médicale des produits, des instruments et des technologies sûrs et avancés. Chacun doit fournir un travail de qualité et est tenu d'annoncer à son supérieur tout problème susceptible de compromettre la qualité.

Exigences cliniques et légales

Nous respectons toutes les exigences légales applicables à nos produits concernant les autorisations de mise sur le marché, la réalisation d'études cliniques, les bonnes pratiques de production, les contrôles de la conception, la publicité et autres. Chacun est tenu d'annoncer tout problème ou question concernant ces exigences à son superviseur, à son Ambassadeur local en conformité ou à notre Directeur de la conformité.

Exigences relatives aux contrôles douaniers

Nous respectons toutes les exigences légales relatives à l'importation et à l'exportation de nos produits telles que les restrictions des importations et des exportations, les homologations nécessaires, les dispositions douanières, les lois antiboycott et autres. Chacun est tenu d'annoncer tout problème ou question concernant ces exigences à son superviseur, à son Ambassadeur local en conformité ou à notre Directeur de la conformité.

Intégrité financière

Nous fournissons des informations complètes, équitables, précises, compréhensibles et dans les délais dans tous nos rapports financiers et documents, en conformité avec les principes, les lois et les exigences applicables dans leurs régions d'origine. Nous interdisons toute tentative d'influencer de manière inappropriée ou d'induire en erreur tout lecteur de nos documents, processus ou contrôles financiers.

Informations confidentielles et protégées

Nous protégeons toutes les informations confidentielles et protégées. La divulgation et l'utilisation non autorisée d'informations confidentielles ou protégées, y compris les informations concernant les consommateurs et les vendeurs, sont interdites. Nous prenons les précautions nécessaires pour protéger ces informations, et nous appliquons strictement les lois et règlements applicables dans notre région. Dans le cadre de la protection des informations relatives aux patients, nous n'acceptons que les informations nécessaires à la réalisation de nos activités, et nous protégeons de manière adéquate la confidentialité de ces informations, comme s'il s'agissait de nos propres informations. Nous faisons des efforts sincères pour respecter toutes les exigences applicables aux consommateurs en matière de confidentialité et de protection de la personnalité.

Propriété intellectuelle

Chacun est tenu de protéger et de ne pas violer les droits de la propriété intellectuelle, y compris ceux de nos brevets, marques déposées, secrets d'affaires et droits d'auteur, ainsi que ceux d'autres entreprises.

Conflits d'intérêt

Chacun doit éviter les circonstances dans lesquelles ses intérêts personnels seraient apparemment (ou effectivement) en conflit avec ceux de Synthes. Chacun est tenu d'annoncer à ses supérieurs les circonstances impliquant des conflits d'intérêt potentiels ou effectifs. Ces conflits peuvent concerner l'emploi de proches, les propriétaires d'autres entreprises, l'emploi à l'extérieur ou d'autres conflits d'intérêt potentiels. Vous ne devez jamais soutenir des activités entrant en conflit avec les intérêts de Synthes, y compris les opportunités mises en évidence par l'utilisation de nos biens ou de nos informations, ou qui entrent en concurrence avec notre entreprise. Les investissements dans des fonds mutuels, les trusts aveugles et les instruments de crédit d'entreprises de droit public basés sur des transactions n'entraînent pas de conflits d'intérêts. Toute personne ayant des questions ou des problèmes en relation avec des conflits d'intérêts est priée de contacter son Ambassadeur local en conformité, notre Directeur de la conformité ou notre département juridique.

Délit d'initié

Nous interdisons la vente et la transmission à des tiers de matériel et d'informations non publiques concernant Synthes ou d'autres entreprises obtenus dans le cadre de notre travail chez Synthes. Cela concerne également les prévisions des ventes et les rapports, les fusions ou acquisitions potentielles, ainsi que le développement et le lancement de nouveaux produits.

Rapports commerciaux

Nous rendons compte de toutes les informations commerciales de manière précise et dans un délai utile. Nous conservons et divulguons ces informations en conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires, ainsi que celles découlant de nos directives et de nos procédures.

Directives et règlements

Nous reconnaissons que les exigences complémentaires à ce Code d'éthique et de conduite des affaires sont également déterminantes pour notre comportement. Ces exigences comprennent les directives et les procédures de nos unités commerciales, départements et régions, y compris les directives et procédures concernant nos employés. Chacun est lié à ces exigences dans la mesure de leur application. En cas de conflit entre le présent Code d'éthique et de conduite des affaires et toute autre directive ou procédure, c'est le Code d'éthique et de conduite des affaires qui l'emporte.

Notre programme de conformité est destiné à présenter dans les termes les plus clairs possibles notre engagement absolu en faveur des exigences les plus élevées en matière d'éthique et de conformité. Cet engagement est indispensable à notre succès et est profondément ancré dans notre culture d'entreprise, pour l'ensemble de nos affaires.

Direction du programme

Notre programme de conformité est dirigé par notre Directeur de la conformité, qui est responsable du développement, de la mise en place et de la direction de notre programme dans le monde entier. Notre Directeur de la conformité bénéficie de l'appui de nos Ambassadeurs locaux en conformité (Europe, Amérique latine, Asie-Pacifique), qui sont responsables du programme de conformité dans leurs régions. Notre Directeur de la conformité est également Ambassadeur en conformité pour l'Amérique du Nord. Nos Directeurs de la conformité et Ambassadeurs en conformité bénéficient du soutien de notre Comité international de la conformité et sont constitués par une équipe de directeurs de notre entreprise, qui consultent régulièrement notre Directeur de la conformité.

Communication en matière de conformité

Répondre aux questions et problèmes concernant la conformité représente une priorité absolue. Dans toute la mesure du possible, vos questions et problèmes en rapport avec la conformité doivent être discutés avec vos superviseurs sans délai, dès qu'ils se présentent. Votre superviseur est le mieux placé pour comprendre vos problèmes et vous apporter rapidement un soutien efficace. Malgré cela, toute personne qui ne souhaite pas en parler avec son supérieur ou qui souhaite obtenir des informations complémentaires peut également contacter son Ambassadeur local en conformité ou notre Directeur de la conformité. Le cas échéant, vous pouvez également appeler notre ligne d'assistance directe gratuite pour les questions de conformité ou nous contacter en écrivant à

notre lien d'assistance directe. Des informations sur notre ligne d'assistance directe et notre lien d'assistance directe peuvent être obtenues sur notre intranet et notre site Internet, ainsi qu'auprès de nos Ambassadeurs en conformité et de notre Directeur de la conformité.

Notre engagement

Chacun est personnellement responsable de connaître le Code de conduite des affaires et d'éthique et d'agir conformément à ses exigences. Les actions illicites ou non éthiques ne peuvent être justifiées par les ordres de qui que ce soit, y compris un superviseur. Toute activité qui viole la loi est étrangère aux devoirs de chacun et est strictement interdite. Les superviseurs sont tenus de promouvoir aussi bien la lettre que l'esprit de ce Code de conduite des affaires et d'éthique, d'apporter leur soutien actif aux projets liés à notre programme de conformité, de faire respecter la conformité et d'annoncer immédiatement les cas de non-conformité à leurs Ambassadeurs locaux en conformité ou à notre Directeur de la conformité.

Evaluations et discipline

L'adhésion au programme de conformité de notre entreprise et la participation aux activités liées à ce programme sont obligatoires et représentent des critères importants pour l'évaluation des performances de nos employés. Quiconque viole les termes du présent Code de conduite des affaires et d'éthique ou ne participe pas aux activités liées au programme de conformité s'expose à des mesures disciplinaires conformément aux procédures disciplinaires applicables aux employés, celle-ci pouvant aller jusqu'au licenciement.

Représentants, fournisseurs et vendeurs

Nous ne travaillons qu'avec des partenaires commerciaux partageant nos exigences dans le domaine de l'éthique et de la conduite des affaires. Tous les représentants, fournisseurs et vendeurs de Synthès sont tenus d'appliquer le présent Code de conduite des affaires et d'éthique dans leurs relations avec Synthès.

Lors du développement du présent Code de conduite des affaires et d'éthique, nous nous sommes efforcés de créer un guide pertinent et compréhensible de nos exigences en matière de conformité juridique et éthique. Malgré cela, nous sommes conscients qu'aucun code ne saurait traiter toutes les questions et tous les problèmes potentiels. Si vous avez des questions ou des problèmes concernant ce Code de conduite des affaires et d'éthique, n'hésitez pas à demander conseil à votre superviseur. Si vous ne souhaitez pas en parler avec votre superviseur ou si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez également contacter votre Ambassadeur local en conformité, notre Directeur de la conformité ou notre département juridique. Le cas échéant, vous pouvez également vous adresser à notre ligne d'assistance directe ou à notre lien d'assistance directe, comme présenté en chapitre 7 de ce Code de conduite des affaires et d'éthique.

Vous travaillez chez Synthès en raison de votre professionnalisme, de votre intelligence et de votre engagement en faveur de notre succès. Aucune règle ne saurait remplacer votre sens de l'équité, de l'honnêteté et de l'intégrité. Nous voulons éviter jusqu'à l'apparence d'actions inappropriées. Par conséquent, si vous avez un doute concernant une action particulière ou si vous êtes confronté à des décisions difficiles, arrêtez-vous, évaluez ce que vous êtes en train de faire et demandez conseil. Si quelque chose vous semble conforme à nos directives, mais vous préoccupe malgré tout, demandez conseil. Nous vous avons accordé notre confiance en tant que membre à part entière de notre équipe, et vous participez par conséquent à notre réputation et à notre succès. Nous vous remercions de travailler pour notre entreprise et de partager nos valeurs et nos principes.



Synthes GmbH
Eimattstrasse 3
CH-4436 Oberdorf
www.synthes.com